

L'ENVIRONNEMENT
en Principauté de Monaco
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2010

L'ENVIRONNEMENT
en Principauté de Monaco

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2010



64^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies à New York

S.A.S. le Prince Albert II

un Chef d'Etat engagé

S.A.S. le Prince Albert II à la Conférence « Peace with Water »

En février 2009, S.A.S. le Prince participait au parlement européen de Bruxelles à la conférence « Peace with water », ayant pour objectif d'aboutir à un mémorandum fixant des objectifs communs et des moyens financiers dans le cadre d'un protocole mondial sur l'eau. Le Prince Souverain déclarait : « Les problèmes liés à l'eau irriguent toutes les organisations des sociétés humaines dans tous leurs aspects qu'ils soient économiques, humanitaires, géopolitiques ou sociaux (...) Nous ne résoudrons pas les conflits liés à l'eau par des accords bilatéraux. Nous avancerons en faisant de l'eau un outil au service de la concorde, un instrument du développement des populations ». Prenant comme exemple le bassin méditerranéen où

30 millions de personnes n'ont pas accès à une eau salubre, le Prince soulignait « face à de telles inégalités, comment espérons-nous faire la paix autour de l'eau si nous ne faisons pas la paix avec l'eau. Comment une paix pourrait-elle être durable si elle devait prospérer sur la misère et l'injustice ? » et de rappeler que « si l'eau est souvent un problème dramatique, elle est aussi toujours la solution ».

Séminaire d'experts sur l'Arctique

Le mardi 3 mars 2009, S.A.S. le Prince Albert II présidait le Séminaire organisé par l'UNESCO sur le thème : le développement durable dans la région Arctique face au changement climatique, défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs.

Monacology 2009

La Direction de l'Environnement s'est associée à la 5^{ème} édition de Monacology organisée par l'ONG monégasque Act for Nature et le Stars n'Bars en présentant les actions du Gouvernement Princier en matière de développement durable et d'environnement. Elle proposait également divers ateliers tels que :

- la « chaîne alimentaire », qui a permis aux enfants de deviner « qui mange qui ? », présenté dans le cadre de la Journée Mondiale des océans,
- « consommer malin » dans lequel les scolaires ont pu faire leurs courses dans un mini marché où ils ont pu se familiariser avec les achats responsables,
- le calcul de l'empreinte écologique,
- « indice de la mer », dans lequel il fallait retrouver la nature des espèces à partir d'indices trouvés sur une plage.

© Direction de l'Environnement



Séminaire d'experts sur l'Arctique

Dans Son discours, le Prince soulignait « Dans tous les pays du monde, une générosité est en marche, aussi diverse que foisonnante. Grands philanthropes ou petits donateurs, de plus en plus de nos contemporains offrent de leur temps et de leur argent pour préserver notre avenir commun. Et ces gestes de fraternité à l'égard des générations futures sont aussi formidables d'efficacité (...) Ce contexte porteur doit nous inciter, chacun à notre niveau, avec les moyens qui sont les nôtres, à faire preuve de détermination et à aller plus loin. (...) C'est bien le sens de la réunion d'aujourd'hui, tel en tout cas que je l'entends : construire le développement durable par la science, mais aussi par une action plurielle, une action à la fois sociale, culturelle et éducative dans nos pays moins directement concernés mais tout aussi responsables. C'est un devoir de réciprocité, qui doit en même temps nous conduire à prévenir en Arctique les catastrophes annoncées, notamment en accompagnant les populations, et à lutter partout contre les causes de ces bouleversements en faisant advenir une vraie communauté de destin. Cela aussi, c'est avant tout par le savoir, par une prise de conscience généralisée, par la transmission au plus grand nombre des travaux des scientifiques, mais aussi par la diffusion de nos échanges d'aujourd'hui, que nous y parviendrons. » A la suite de cette cérémonie, S.A.S. le Prince Souverain rencontrait en audience privée M. Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO.



S.A.S. le Prince Souverain et le président turque S.E.M. Abdullah Gül

5^{ème} Forum Mondial de l'Eau sur le thème « Bridging Divides for Water »

A la mi-mars à Istanbul, de nombreux Chefs d'Etat et de Gouvernement se réunissaient pour le 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau. A cette occasion, le Prince Souverain évoquait les enjeux liés à la question de l'eau. Soulignant « c'est un devoir moral en même temps qu'un test majeur : le problème de l'eau pose la question de notre capacité à agir ensemble pour notre planète (...). Je me réjouis que ce cinquième Forum mondial de l'eau nous révèle les moyens d'aboutir à des solutions concrètes. L'appel à l'action qui est au cœur de nos travaux constitue en ce sens une base extrêmement prometteuse. Ses trois maîtres mots - solidarité, sécurité et adaptabilité - sont le fondement de toute politique responsable. »

A la suite de cette réunion, S.A.S le Prince Souverain et Son Excellence M. Abdullah Gül, Président de la République de Turquie, s'entretenaient au Palais Présidentiel.

Commémoration du 50^{ème} anniversaire de la signature du Traité sur l'Antarctique

Début avril, S.A.S. le Prince Albert II se rendait à Washington dans le cadre de la commémoration

du 50^{ème} anniversaire de la signature du Traité sur l'Antarctique.

Après les interventions de Mme Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat américaine, et de M. Jonas Gahr Store, Ministre des Affaires Etrangères Norvégien, la Déclaration Ministérielle de Washington sur l'Année Polaire Internationale était adoptée ainsi que la Déclaration du 50^{ème} anniversaire.

Signé le 1^{er} décembre 1959 et entré en vigueur le 23 juin 1961, le traité sur l'Antarctique régit les relations entre les Etats signataires en ce qui a trait à l'Antarctique.

L'objectif principal du Traité est de s'assurer, dans l'intérêt de toute l'humanité, que l'Antarctique continuera à être employé exclusivement à des fins pacifiques et ne deviendra ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux.

6^{ème} Conférence FEMIP

A l'occasion de l'ouverture de la VI^{ème} Conférence de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat, à la mi-mai, S.A.S. le Prince Albert II prononçait le discours inaugural affirmant notamment « ... la question de l'eau est une question de prise de conscience, de volonté politique, de moyens. Elle nous renvoie à des choix majeurs, des choix de civilisation (...). Partout dans le monde,



S.A.S. le Prince en Antarctique

En avril 2009, S.A.S. le Prince Albert II a convié les Monégasques et résidents de la Principauté à une soirée de présentation de la mission qu'il a effectuée en Antarctique au mois de janvier 2009.

Cette soirée a été marquée par la projection du film « Mission Antarctique 2009 : Terre en alerte » qui retrace ce périple, les rencontres avec les scientifiques ainsi que les observations réalisées en continu sur ce continent.

Au terme de la projection, S.A.S. le Prince Souverain, entouré de plusieurs scientifiques, a répondu aux questions des jeunes de la Principauté.

on comprend que le développement durable n'est pas contradictoire avec le dynamisme économique mais propose un modèle différent, simplement plus cohérent, plus responsable, qui ne sacrifie ni la prospérité d'aujourd'hui, ni la sécurité de demain. (...) Ce que nous devons inventer, c'est un système économique, politique, social, véritablement durable. Pour cela, il nous faut entreprendre un travail de fond et vos réflexions ici y contribuent. Toutes les intelligences doivent être sollicitées. C'est l'une des clés du succès. (...) C'est en nous fondant sur la réalité du terrain, à partir des situations concrètes des hommes et des femmes qui peuplent les rives de cette mer et pour lesquels l'eau est un problème vital, que nous pourrons changer leur situation et ainsi, progressivement, édifier des équilibres pérennes. Nous avons pour cela besoin d'intelligence, de responsabilité et de générosité ».

S.A.S le Prince Souverain dans le parc du Mercantour

Dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Environnement, le 5 juin 2009, le dernier lâcher de gypaètes barbus a eu lieu sur la commune de Roubion. Un événement d'importance puisqu'il clôturait avec succès le programme de réintroduction de ces oiseaux dans les Alpes du Sud, entamé en 1993 dans le Parc national

du Mercantour et en alternance avec le Parco Naturale Alpi Marittime. Ce lâcher était effectué en présence de S.A.S. le Prince Albert II et de Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat française chargée de l'Ecologie.



Commémoration du 50^{ème} anniversaire de la signature
du traité sur l'Antarctique



Colloque « Mer et Outre-Mer 2009 »

Colloque « Mer et Outre-Mer 2009 »

Lors de l'ouverture du Colloque « Mer et Outre-Mer 2009 », en juin 2009, S.A.S. le Prince Souverain déclarait notamment « Nous ne devons pas nous laisser aveugler par un illusoire désir de pouvoir sur le monde. Comme il y a un siècle, nous devons garder à l'esprit que notre plus grande richesse — la condition de notre vie sur la terre — tient moins à ce que nous transformons en provenance de la nature qu'à ce que nous préservons d'elle (...) Je tiens à vous assurer aujourd'hui que la Principauté de Monaco, mobilisée de longue date aux côtés de la France pour la préservation de notre patrimoine méditerranéen commun, notamment avec l'Accord RAMOGE et le Sanctuaire Pélagos, sera à vos côtés dans ce vaste chantier, chaque fois que cela sera nécessaire. Sur des sujets aussi importants, qui dépassent les frontières et les intérêts particuliers, nous devons tout mettre en œuvre, ensemble, pour aboutir à des résultats tangibles ».

S.A.S. le Prince Albert II ouvre la réunion du Groupement de recherche internationale consacrée à « la biodiversité des récifs coralliens ».

Début septembre 2009, S.A.S. le Prince présidait l'ouverture de la réunion du Groupement de Recherche Internationale (GRDI), consacrée à « la biodiversité des récifs coralliens », qui réunissait des scientifiques et des experts venus du monde entier, à l'initiative du Centre National de la Recherche

Scientifique (CNRS). Le Prince rappelait « Les récifs coralliens illustrent parfaitement la notion de biodiversité puisqu'ils abritent plus de 30 % de toute la vie marine sur la faible surface qu'ils recouvrent, soit moins de 0.2 % des océans (...). Dans une perspective de développement durable, la nature ne peut être dissociée de l'homme et les récifs montrent à quel point leurs destins sont liés. En effet, la vie d'un demi-milliard d'êtres humains de plus de cent pays en dépend ». Le Prince soulignait l'importance des études menées par le Centre Scientifique de Monaco « pionnier dans l'étude de la physiologie des coraux et des techniques de culture en conditions contrôlées ».

3^{ème} Conférence Mondiale sur le Climat

Jeudi 3 septembre 2009, S.A.S. le Prince Souverain s'exprimait à Genève devant les participants à la troisième Conférence Mondiale sur le Climat (CMC-3) placée sous l'égide de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Devant plusieurs centaines de délégués du monde entier, le Prince soulignait « Cette troisième Conférence Mondiale sur le Climat marquera une étape importante dans la prise de conscience de l'évolution du Climat (...) Nous voici désormais entrés dans l'ère de l'action, celle où le temps presse et où nous avons en mains tous les éléments nécessaires à l'élaboration des réponses adaptées (...). Il faudra le faire vite : nous avons à peine une décennie devant nous pour inverser la spirale dans laquelle nous



S.A.S. le Prince Albert II ouvre la réunion du Groupement de recherche internationale consacrée à «la biodiversité des récifs coralliens»

sommes embarqués (...). D'ores et déjà, la Principauté de Monaco s'est fortement engagée en ce sens, tant sur son territoire que par ses actions de coopération. Et ma Fondation, dont l'un des axes d'action est précisément tourné vers la problématique du climat et de l'énergie, soutient des projets concrets destinés à sensibiliser et à agir, notamment en matière d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Ce sont là des premiers pas ; il en faudra beaucoup d'autres. »

64^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies à New York

Mercredi 23 septembre, après avoir assisté à l'ouverture du débat de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu à la Fondation Rockefeller pour prendre la parole lors d'une table ronde, en présence de personnalités du monde des affaires, organisée dans le cadre de la Semaine du Climat de New York. Le Prince rappelait les objectifs de la Conférence de Copenhague en soulignant « Vous qui vivez chaque jour la compétition économique, vous le savez mieux que quiconque : c'est toujours de la contrainte que naît l'innovation, pas du confort. Dans ce domaine comme dans d'autres, c'est la difficulté de notre tâche qui nous obligera à faire preuve de courage et d'inventivité. C'est pourquoi nous devons être confiants et déterminés ».

S.A.S. le Prince intervenait à la tribune de la 64^{ème} Assemblée Générale soulignant « Plus que jamais l'Assemblée

Générale doit être le « centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes » défini à l'article 1^{er} de la Charte. (...) Plusieurs centaines de milliers de personnes bénéficient aujourd'hui des actions entreprises par mon Pays dans le cadre de sa coopération internationale dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi j'ai demandé à ce que soit poursuivi notre effort de consacrer 0,7 % de notre PIB d'ici 2015 en faveur de l'aide publique au développement. Cette aide au développement doit s'accompagner d'investissements à long terme visant à renforcer les capacités des pays en développement, notamment par des transferts de technologies appropriés en vue de respecter les impératifs du développement durable. (...) Les mois qui viennent de s'écouler ont mis à rude épreuve l'économie mondiale. Si des signes de redressement commencent à apparaître, nous devons toutefois tirer les leçons de cette sombre année. La mondialisation de l'économie et l'interdépendance qui en découle rendent indispensable la réforme du système monétaire et financier international. (...) Nous devons tous ensemble reconstruire les bases solides d'un capitalisme à visage humain au bénéfice de la croissance et du développement social. Les circonstances nous donnent l'opportunité de créer une « économie verte » qui associe création d'emplois et transfert de nouvelles technologies permettant une relance durable. (...) Monaco continuera de travailler avec ses partenaires, c'est-à-dire tous et chacun d'entre vous, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de protection, d'assistance internationale et de renforcement des capacités avec pour seul objectif de sauver des vies humaines. La Principauté continuera également de répondre par la solidarité aux situations d'urgence humanitaire, en particulier au profit des femmes et des enfants dont la vulnérabilité n'est malheureusement plus à démontrer dans des circonstances de crises. »

Commission Arctique de l'Aspen Institute

En septembre 2009, S.A.S. le Prince participait à la conférence de presse de la Commission Arctique de l'Aspen Institute, qui collabore activement, aux côtés de la Fondation Prince Albert II de Monaco, à la sensibilisation des dirigeants aux enjeux climatiques et à l'information du public sur ce sujet. S.A.S. le Prince déclarait notamment : « face aux impacts imprévisibles sur le climat, nous devons agir en tout état de cause. Nous n'avons pas le choix. Nous devons protéger la glace de l'Arctique, de telle sorte qu'elle continue à jouer un rôle de régulation pour la planète. (...) N'oublions pas qu'en Arctique, on dénombre



S.A.S le Prince Souverain, Docteur Honoris Causa de l'Université de Nice



quatre millions d'habitants représentant trente cultures différentes, toutes intimement liées à l'environnement naturel. (...). C'est pourquoi nous en appelons aux huit gouvernements de l'Arctique. Nous leur demandons solennellement de travailler en commun à des mesures efficaces et rapides de réduction des gaz à effet de serre, ainsi qu'à la mise en place d'un réseau d'observation et de contrôle capable de mesurer et de prévenir en temps réel les évolutions des glaces arctiques ».

S.A.S. le Prince Souverain honoré de la médaille Teddy Roosevelt

En octobre 2009, S.A.S. le Prince recevait la médaille Teddy Roosevelt en reconnaissance de Son action pour la préservation de l'environnement. Cette distinction Lui a été remise à l'occasion d'un dîner organisé par l'International Conservation Caucus Foundation auquel participaient environ 200 personnalités : parlementaires, représentants de grandes associations environnementales et des milieux d'affaires. A cette occasion S.A.S. le Prince S'est notamment entretenu avec Mme Nancy Pelosi, Présidente de la chambre des représentants. Celle-ci, en présentant au Prince Souverain la médaille Teddy Roosevelt, a notamment souligné Son action résolue dans le domaine de la conservation des espèces en danger et mis l'accent sur Son engagement dans le domaine de la protection du thon rouge, qu'elle a indiqué être partagé par les Etats-Unis. Dans Son allocution de remerciement, S.A.S. le Prince a notamment évoqué la mémoire de Théodore Roosevelt,

26^{ème} Président des Etats-Unis de 1901 à 1909, qui créa notamment le système des parcs nationaux, des forêts nationales et des réserves naturelles, en introduisant une gestion plus pérenne et plus juste de l'eau.

S.A.S le Prince Souverain honoré à l'Université de San Diego

Fin octobre, S.A.S le Prince Souverain recevait à l'université de Californie à San Diego, le prix « Roger Revelle ». Cette distinction Lui a été remise à l'occasion d'un dîner qui réunissait à la « Scripps Institution of Oceanography » trois cents personnalités des milieux scientifiques, universitaires et économiques. Le Prince Souverain est la seconde personnalité à recevoir cette distinction décernée pour la première fois en 2008 à l'ancien Vice-Président américain Al Gore, et qui honore des personnalités politiques ou du secteur privé pour leur contribution éminente à l'avancement ou à la promotion des actions dans le domaine des océans, du climat et des sciences de la terre.

Dans Son allocution, le Prince Souverain a rendu hommage à Roger Revelle, scientifique éminent qui fut l'un des fondateurs de l'université de Californie-San Diego, aujourd'hui l'une des plus réputées des Etats-Unis. Il dirigea la « Scripps Institution of Oceanography » dont, notamment, les travaux sur l'interaction entre les émissions de CO₂ et l'effet de serre furent, il y a un demi siècle, déterminants pour la prise de conscience du réchauffement climatique et de ses conséquences.



Condamine et Volabelle

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement, S.A.S le Prince Albert II et Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat française chargée de l'Ecologie ont procédé, le vendredi 5 juin 2009, au lâcher de deux gypaètes barbus dans le Mercantour.

Les deux oiseaux femelles, baptisés Condamine et Volabelle, ont été lâchés dans une grotte naturelle, à proximité du hameau de Vignols. Agés de trois mois, ils seront alimentés pendant quelque temps par des gardiens du parc avant de pouvoir être définitivement lâchés dans la nature.

Le gypaète barbu, un rapace nécrophage dont l'envergure peut atteindre 3 mètres, fait l'objet depuis 1993 d'un programme de réintroduction dans le parc naturel du Mercantour.

S.A.S le Prince Albert II avait déjà lâché deux gypaètes barbus dans le parc du Mercantour en mai 2007.

S.A.S le Prince Souverain, Docteur Honoris Causa de l'Université de Nice

Pour Ses actions en faveur des océans, du climat et de la terre, S.A.S. le Prince Albert II a reçu le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université de Nice- Sophia Antipolis en novembre 2009. Lors de cette cérémonie, le Président de l'Université, M. Albert Marouani, rappelait l'engagement des Princes de Monaco en matière d'environnement, alors que le professeur Jacques Spindler soulignait « Vous prônez l'équité et l'éthique : toutes valeurs que l'on essaie de communiquer à nos étudiants ». Le professeur Denis Allemand, Directeur du Centre Scientifique de Monaco, concluait « Vous êtes le seul Chef d'État à avoir foulé les deux pôles. Vous êtes devenu le porte-parole des scientifiques ». S.A.S. le Prince Albert se déclarait « particulièrement heureux et touché par les éloges » en appelant à « rompre avec le modèle actuel de croissance, avec la frénésie de consommation. Cela implique une vraie remise en cause de chacun. Il faut une nouvelle gouvernance mondiale, inventer une finance qui ne soit pas déconnectée des réalités et des besoins de la population ».

Le Sommet de Copenhague

A l'occasion de la quinzième conférence des Nations-Unies sur le changement climatique à Copenhague, S.A.S. le Prince Souverain participait à différentes rencontres organisées en collaboration avec des partenaires de Sa Fondation. A la tribune du Sommet, le Prince déclarait

« La présence ici d'un grand nombre de Chefs d'Etats et de Gouvernement est un signal fort de notre volonté d'aboutir à une solution politique et à tracer des voies pour un intérêt global commun (...). A son échelle, mon pays se mobilise et entend apporter sa contribution à l'effort international. Les émissions de la Principauté ont diminué de 9 % en 2007 par rapport à 1990, nous mettant en bonne voie pour respecter l'engagement pris à Kyoto. Pour la nouvelle période d'engagement, mon pays est disposé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2020 et de 80 % en 2050 par rapport aux niveaux de l'année 1990. En parallèle, la Principauté visera la neutralité carbone d'ici à 2050 (...). La Principauté de Monaco contribuera, par ailleurs, dès 2010, au fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto, et a déjà intégré le transfert de technologies dans sa politique de coopération. Mon pays consacre également une grande partie de son aide humanitaire d'urgence aux populations sinistrées par des catastrophes climatiques et en fera, à l'avenir, une thématique forte de sa politique d'intervention. (...) Je peux vous assurer que mon pays est résolu à mettre en œuvre sur son territoire et à l'international les mesures qui s'imposent pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. La Principauté de Monaco est aussi persuadée que la communauté internationale doit afficher sa solidarité avec les pays les plus démunis qui manquent de moyens pour préparer l'avenir. Un tel partage a une dimension éthique ; le changement climatique nous lance un nouveau défi. J'ai foi en notre capacité à le relever ensemble ».



La gestion du **Patrimoine naturel : une priorité**

La gestion du patrimoine naturel est l'un des piliers de la politique de développement durable du Gouvernement Princier aux côtés du Plan Energie Climat et des actions en faveur d'une ville durable.

La préservation de la biodiversité monégasque vise un double objectif : la transmission d'un patrimoine écologique aux générations futures et le respect des conventions internationales dont la Principauté est partie prenante.

A ce titre, chaque année, la Direction de l'Environnement met en place des programmes d'inventaires et un suivi des espèces marines ou terrestres présentes sur son territoire, permettant ainsi d'évaluer la qualité d'un milieu donné, mais également la pertinence des mesures de gestion qu'elle engage.

MonacoBiodiv

Cette campagne d'inventaire et d'étude de la faune et de la flore monégasques est le fruit de la Convention de partenariat instaurée entre la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Gouvernement Princier, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, l'Institut Méditerranéen d'Écologie et de Paléoécologie et l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III. Cette campagne d'inventaire a débuté en 2006 avec le recensement de la flore sauvage en Principauté de Monaco.

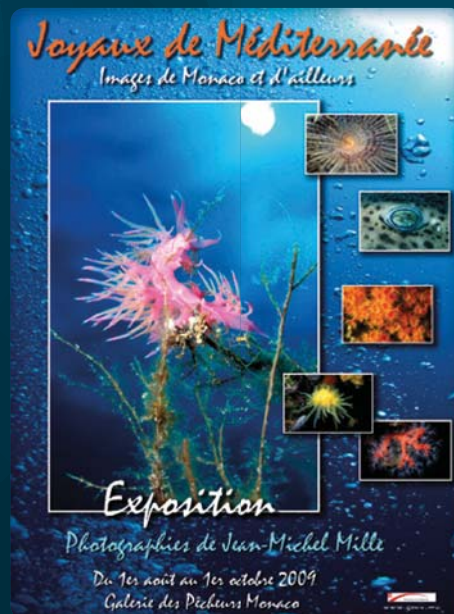
Après cet inventaire de surface terminé en 2008, les chercheurs se sont intéressés aux insectes souterrains de la Principauté. Ainsi, une petite équipe, composée d'entomologistes et de biospéléologues, a exploré les

Joyaux de la Méditerranée

« Joyaux de Méditerranée : images de Monaco et d'ailleurs » a rassemblé dans la galerie du Parking des Pêcheurs, du 1^{er} août au 1^{er} octobre 2009, 30 tirages grand format, réalisés par le photographe professionnel Jean-Michel Mille, révélant l'intimité du monde sous-marin à travers son regard.

Cette série de portraits, d'attitudes, d'instantanés, d'images de la faune, évoque les richesses du patrimoine sous-marin monégasque et méditerranéen, qui n'ont rien à envier à celles des océans tropicaux.

© J.M. Mille



souterrains du Palais Princier et disposé des pièges qui ont permis de capturer de nombreux spécimens d'invertébrés. Certaines espèces très rares de Collembolés, petits insectes « primitifs » car sans organes buccaux apparents ni métamorphoses, ont été capturés et sont actuellement étudiés par ces spécialistes.

A l'occasion de cet inventaire, d'autres espèces à haute valeur patrimoniale ont pu être recueillies, à l'image d'un charançon aveugle du genre *Trogloorhynchus*. Seul un exemplaire, trouvé à Nice, et conservé au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, a été décrit en 1895.

La Principauté abrite donc à ce jour deux espèces de charançons aveugles rarissimes, puisque la station de

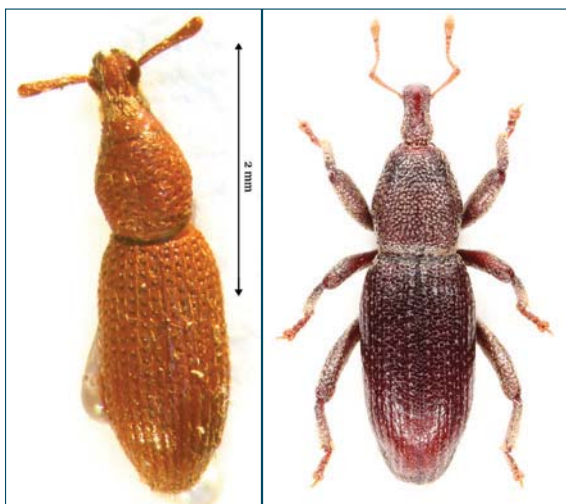
la source Marie a également livré en 2008 un exemplaire de *Torneuma*, insecte se développant dans les bulbes de certaines plantes.

Mérous

Sur le plan de la biodiversité marine, l'étude des cavités obscures de la contre jetée et le recensement des grandes nacres au sein de la Réserve du Larvotto se sont poursuivis au cours de l'année 2009.

En octobre, la Direction de l'Environnement a entrepris le recensement de la population de mérous bruns le long du littoral de la Principauté. L'opération avait pour

© P. Ponel



▲ *Trogloorhynchus*

▲ *Torneuma grouvellei*



© J.M. Mille



L'équipe du GEM

objectif de suivre l'évolution de cette population dans les eaux monégasques depuis le dernier recensement réalisé en octobre 2006. Cet inventaire a fait appel à un protocole établi et utilisé depuis de nombreuses années par le Groupe d'Etude du Mérou - GEM -, notamment dans la Réserve du Parc National de Port-Cros ou le long du littoral Corse.

Une dizaine de plongeurs scientifiques du GEM, avec l'appui de plongeurs de la Compagnie des Carabiniers du Prince, et des bénévoles du club d'exploration sous-marine de Monaco et du club de plongée Télémaque de Roquebrune-Cap-Martin, ont ainsi quadrillé les fonds marins monégasques.

Au final, 109 mérous ont été recensés : ce chiffre est en légère augmentation depuis 2006, année pour laquelle 83 mérous avaient été dénombrés.

Ces données sont par contre très largement supérieures à celles des deux premières missions (1995 et 1997) où moins de 20 mérous avaient été recensés.

Ce très fort accroissement de la population de mérous souligne l'effet bénéfique de la protection de l'espèce dans nos eaux depuis 1993 ainsi que le soin apporté

aux réalisations des aménagements accomplis ces dernières années, qui semblent avoir créé de nouveaux habitats pour l'espèce.

Si l'essentiel des mérous recensés mesurent entre 40 et 70 cm de longueur totale, il faut souligner la présence de petits individus (moins de 25 cm) et de quelques très gros spécimens (entre 90 et 110 cm) témoignant de la bonne santé de cette population.

Campagne RINBIO 2009

Cette campagne triennale, a été réalisée entre le 26 mars et le 18 avril 2009 par le navire océanographique de l'IFREMER, l'Europe, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, sur le pourtour de la Méditerranée occidentale. Elle a pour but de répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux, objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Comme en 2006, la Principauté de Monaco participe, par l'intermédiaire de la Direction de l'Environnement, à cette campagne de surveillance afin d'évaluer la



Une journée pour les Océans

L'Assemblée Générale des Nations Unies a désigné officiellement le 8 juin Journée Mondiale de l'océan. Le Gouvernement Princier et le Musée Océanographique de Monaco se sont associés pour célébrer cet événement, en proposant des animations propices à la réflexion, au dialogue et à la prise de conscience des problèmes environnementaux.

Un événement majeur de cette journée fut la projection en exclusivité d'« Antarctique 2009 : Continent en alerte », film retraçant le voyage de S.A.S le Prince Albert II à la rencontre des scientifiques basés en Antarctique.

qualité de ses eaux côtières, dans une démarche de coopération intégrée à une échelle régionale.

Le suivi de l'évolution de la qualité des eaux reste un des impératifs qui permet de mesurer l'efficacité des actions en matière de gestion du littoral. Ainsi, plusieurs types d'expériences associant de nombreux scientifiques ont été programmées dans le cadre de cette campagne pluridisciplinaire.

Parmi elles, la mise en oeuvre de 75 stations artificielles de moules, dont 3 dans les eaux monégasques, afin de déterminer la contamination chimique de l'eau.

En effet, ces organismes sont d'excellents bio-indicateurs : en filtrant l'eau de mer, les moules concentrent dans leurs tissus différentes substances présentes dans l'environnement marin (métaux, hydrocarbures, PCB,...) et après quelques mois de stabulation, les mesures des concentrations de ces substances dans ces organismes révèlent les quantités de ces substances présentes dans le milieu.

L'objectif de cette campagne est de confirmer les résultats acquis en 2006, qui ont montré que les eaux côtières monégasques sont de bonne qualité. Ces

eaux sont surveillées tout au long de l'année par la Direction de l'Environnement, avec, pour les eaux de baignade, une fréquence de prélèvements plus élevée pendant la période estivale.

Au cours de cette campagne, et afin de compléter les mesures chimiques données par des indicateurs biologiques, des échantillons de sédiments ont également été collectés. Par l'évaluation de leur





Face à face avec les méduses

Edité en 2009 par le Musée Océanographique avec le concours du Gouvernement de la Principauté, « face à face avec les méduses » est un guide pratique des espèces rencontrées sur nos côtes qui aborde, de façon pédagogique, la biologie de ces animaux, les raisons des invasions enregistrées ces dernières années ainsi que la conduite à tenir face à d'éventuelles piqûres.

Cette brochure a notamment été mise à disposition des baigneurs au cours de la période estivale au niveau du poste de secours de la plage du Larvotto.

potentiel éco-toxicologique et par l'étude de la biologie des organismes vivants sur ces fonds sableux et vaseux, de nombreuses informations sur la qualité du milieu ont été obtenues.

Ostréopsis Ovata

Depuis 2007, une surveillance particulière est apportée à l'algue toxique *Ostréopsis Ovata*. Cette algue, qui vit habituellement dans les eaux chaudes des mers tropicales, apprécie les côtes rocheuses d'où elle se détache pour se retrouver en suspension et en surface des mers sous forme d'une masse gélatineuse de couleur brunâtre. Sous certaines conditions, cette microalgue peut également se diffuser dans l'atmosphère. Une toxine qu'elle produit, la palytoxine,

peut occasionner, après inhalation, quelques désagréments comme rhume, toux, fièvre, troubles respiratoires, ... Ces symptômes apparaissent au bout de quelques heures et diminuent normalement dans les 24 à 48 heures sans complications.

Afin de prévenir tout épisode de ce type, une surveillance hebdomadaire a été mise en place par la Direction de l'Environnement pour la troisième année consécutive sur la plage du Larvotto.

Cette surveillance a mis en évidence la présence de l'algue sur nos côtes encore en 2009 ; cependant les prélèvements effectués n'ont jamais révélé, au cours de la période estivale, un taux dépassant le seuil de pré-alerte fixé à 30.000 cellules par litre d'eau. La concentration maximale mesurée au cours de l'été 2009 aura été de 8700 cellules par litre d'eau en juin.

Convention de Washington

Les conventions internationales ratifiées par les pays sont également des outils essentiels dans l'objectif de conservation de la biodiversité.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ou CITES, en est un parfait exemple. Signée le 3 mars 1973 à Washington, la CITES



est entrée en vigueur au niveau international le 1^{er} juillet 1975. Elle est un des accords sur la conservation des espèces qui comporte le plus de Parties : soit 175 actuellement.

Elle a pour objet de protéger les espèces sauvages d'une surexploitation commerciale responsable en partie du déclin de la biodiversité mondiale. Ce commerce porterait sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux.

Près de 33 000 espèces - 5 000 animales et 28 000 végétales - sont protégées par la CITES dans trois annexes.

Les espèces concernées vont des plus emblématiques, comme la baleine, l'éléphant, l'ours blanc ou le tigre, jusqu'aux plus discrètes comme les invertébrés, les grenouilles ou les aloès.

Entretien avec Cyril Gomez Directeur de l'Environnement

Deux ans après sa création quel est le bilan de la Direction de l'Environnement ?

La création en janvier 2008 de la Direction de l'Environnement a découlé de la réorganisation de deux Services du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Elle avait pour objectif de répondre aux exigences de plus en plus fortes de la politique publique dans les domaines du développement durable et de l'environnement, notamment en proposant des objectifs concrets à atteindre à court et moyen termes et en élaborant les programmes d'actions correspondants. Par ailleurs, la Direction contribue à la sensibilisation et à l'information de tous les publics. L'équipe de la Direction de l'Environnement est aujourd'hui pleinement engagée sur l'ensemble de ces missions.

Quelle est l'action qui a le plus marqué ces deux premières années ?

De multiples travaux ont été engagés que ce soit en matière de gestion du patrimoine naturel ou dans la mise en œuvre d'un Plan Énergie Climat, mais je crois que le projet de Code de l'Environnement, déposé au Conseil National en décembre 2008, reste vraisemblablement l'action phare de ces deux premières années.

Quels sont les axes de travail de votre Direction pour les années qui viennent ?

Parmi les axes de travail, je citerai : l'écoresponsabilité de l'Administration, la gestion durable du territoire, l'action internationale et l'information.

L'écoresponsabilité de l'Administration est un chantier important. L'an dernier, nous avons élaboré un guide des gestes écoresponsables. Aujourd'hui, un réseau de référents dans chaque Service est en place afin de recenser et si possible de généraliser les bonnes pratiques, afin que notre Administration devienne exemplaire.

Qu'entendez-vous par gestion durable du territoire ?

Aujourd'hui, il s'agit de répondre aux défis posés par les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets, la mobilité, la préservation de la biodiversité, (...), autant de sujets mobilisateurs. Ainsi, le Plan Énergie Climat répond aux engagements de la Principauté en matière de réduction de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique.



Cyril Gomez

Une gestion durable qui s'intéresse également à la qualité de vie en Principauté par la surveillance des milieux et le contrôle des nuisances.

Quel est votre rôle dans le domaine de l'action internationale ?

La Direction de l'Environnement est chargée de produire l'ensemble des études et documents – techniques et réglementaires – requis par les processus internationaux à caractère environnemental dont la Principauté est Partie, comme le Protocole de Kyoto. Nos priorités de participation aux réunions internationales portent sur tout ce qui concerne l'énergie et le climat (UNFCCC, Kyoto, IRENA), l'Union pour la Méditerranée, la Convention de Barcelone et ses protocoles.

L'information et la sensibilisation sont aussi dans vos priorités ?

En effet, nous attachons une importance particulière à l'information de tous les publics, car l'adhésion de tous à ces questions environnementales est indispensable à la réussite de notre politique publique. Ainsi, cette plaquette permet à chacune et à chacun d'apprécier les différents volets de l'engagement de la Principauté en matière de développement durable. Bientôt un recueil plus technique regroupera toutes les données recueillies par notre Direction. A moyen terme, nous travaillons aussi sur la mise en ligne d'un site internet.



Monaco une ville Etat

pour un développement durable

La politique de l'Etat en matière de mobilité durable s'appuie sur les axes suivants : une gestion de la circulation optimisée et une hiérarchisation des voies de circulation ; une politique de stationnement incitative au faible usage de la voiture ; le développement des transports en commun, tant intra-muros que pour les déplacements vers les communes et régions voisines ; la valorisation de modes de déplacements doux ; l'optimisation du transport de marchandises en ville et la promotion des véhicules propres et économes.

La Principauté : un exemple en matière de véhicules « écologiques »

Depuis presque vingt ans, la Principauté de Monaco est pionnière en matière d'utilisation de véhicules

électriques. Aujourd'hui, près de 500 véhicules de ce type à deux ou quatre roues, électriques ou hybrides-électriques sont utilisés en Principauté par des services administratifs, des entreprises ou des particuliers.

Cela représente une progression conséquente puisque 1,28 % du parc des véhicules immatriculés à Monaco est composé de ce type de véhicules. Comme le souligne le site www.clean-auto.com « Si toutes les villes européennes avaient la même proportion de véhicules électriques que Monaco, cela représenterait plus de 1 000 000 de véhicules électriques ».

Pour mémoire, la Principauté est notamment membre fondateur de CITELEC, association regroupant environ 60 villes européennes intéressées par les véhicules électriques, association dont elle a assuré la Présidence pendant six années.

Partenariat Mitsubishi

Dans le cadre d'un partenariat, quatre véhicules électriques Mitsubishi i MIEV ont été remis à la Poste, au Service des Parkings Publics et à la Fondation Prince Albert II de Monaco. L'objectif de cette opération est d'analyser l'utilisation de ces véhicules en environnement européen et de les adapter à ce marché. La Principauté devient ainsi un laboratoire d'essais pour les véhicules électriques de nouvelles générations.



Le Gouvernement Princier conduit plusieurs actions pour encourager l'achat et l'utilisation de véhicules « écologiques », tout d'abord, par l'octroi d'une subvention aux acheteurs de véhicules électriques et hybrides neufs.

Pour un véhicule électrique, l'aide de l'Etat, plafonnée à 9 000 €, s'élève à 30% du prix d'achat du véhicule, sous réserve qu'il soit immatriculé en Principauté. Pour un véhicule hybride-électrique, cette subvention à l'achat peut aller de 1 500 € à 3 000 €.

Ensuite, des mesures incitatives ont été mises en place comme l'installation de prises électriques dans les parkings publics afin d'offrir aux abonnés la recharge gratuite des véhicules électriques, et la gratuité de l'estampille d'immatriculation pour les propriétaires de ce type de véhicules.

De plus, un plan d'acquisition de véhicules écologiques a été mis en place par l'Etat. Les services administratifs ont désormais l'obligation de remplacer, dans la mesure du possible, tout véhicule thermique par un véhicule « écologique ».

Par ailleurs, Monaco recherche constamment des solutions innovantes à une mobilité propre par l'organisation d'événements dédiés aux véhicules « écologiques » : EVS 21 en 2005, manifestation mondiale organisée en alternance en Asie, en Amérique et en Europe et le Salon EVER organisé depuis 2006 en Principauté. La Principauté participe également aux essais d'évaluation de véhicules électriques de nouvelle génération avec les expérimentations : Cleanova en 2006 et Mitsubishi en 2009.



Véhicule Hybride de la Police Municipale de Monaco

Des nouveaux tarifs pour les parkings publics

Depuis le 1^{er} avril 2009, les tarifs des parkings publics se sont adaptés aux différentes catégories d'usagers : locataires des domaines, résidents, travailleurs pendulaires et visiteurs occasionnels.

L'une des mesures phares est une réduction de 15 % pour l'ensemble des abonnés disposant d'un véhicule à essence émettant moins de 130 g de CO₂/km avec, de plus, pour les véhicules à motorisation diesel, l'équipement d'un filtre à particules. Par ailleurs, les locataires des logements domaniaux se sont vus offrir la gratuité de l'abonnement deux-roues dans les parkings en infrastructure des immeubles domaniaux.

Les résidents, quant à eux, bénéficient d'un abonnement couplé à un abonnement annuel gratuit de la Compagnie des Autobus de Monaco. Ceux qui font l'effort de laisser leur véhicule au parking, avec une limitation de deux véhicules par foyer, se voient appliquer une réduction a posteriori de moins 15 % jusqu'à 10 sorties/mois les jours ouvrables de 7h30 à 18h30, et de moins 10 % jusqu'à 15 sorties/mois.

Pour les abonnements « travail/jour », un nouveau forfait ouvre droit à 100 heures mensuelles de stationnement, pour un tarif 20 à 40 % inférieur à celui des forfaits traditionnels (selon catégories). Ce forfait est destiné à encourager les pratiques de report modal ou de partage des moyens de transport.

Enfin, pour les usagers occasionnels, le ticket journalier à 13 Euros est mis en œuvre au-delà de 5 heures de stationnement et quelle que soit la durée, jusqu'à « J+1 » à 08h00. Quant au tarif horaire, il a subi une augmentation de 10 centimes d'Euros par tranche de 20 minutes. « Ces nouveaux tarifs des parkings publics s'adaptent à la nouvelle approche de la mobilité en Principauté, qui privilégie l'utilisation des transports en commun et les déplacements doux » souligne M. Claude Boffa, Chef du Service des Parkings Publics, en ajoutant que « dans cette démarche, il est important de personnaliser l'offre selon le profil de l'utilisateur et d'encourager l'utilisation des véhicules à faible émission de dioxyde de carbone ».

Ça roule pour les transports en commun

Le Gouvernement assure la modernisation des moyens et des services de la Compagnie des Autobus de Monaco qui a enregistré près de 7 millions de voyages en 2009, soit une augmentation de plus de 4 % par rapport à 2008. Au cours de l'année, la Compagnie des Autobus de Monaco a mis en œuvre la carte sans contact offrant la possibilité aux abonnés d'accéder aux bus par les portes arrières et des panneaux d'information nouvelle génération, à la fois dans les bus et aux arrêts, qui permettent notamment de suivre en temps réel la progression des bus sur leur ligne.



© DE-N.Bonnet

Nouveaux tarifs 2009

Vous avez dit "écolo" ?

*Vous habitez ou travaillez à Monaco.
Vous avez une voiture propre.*
Economisez 15 %
sur votre abonnement de parking.*

* (qui émet moins de 130 g de CO₂ par km)

Informations : +377 98 98 00 00
www.monaco-parkings.mc

* Nouveau tarif 2009 pour les clients particuliers sous abonnement traditionnel.
Application des 15% sur abonnement individuel à l'usage de la route.
Réduction de 15% sur abonnement individuel aux locataires de logements domaniaux en résidence qui disposent d'un véhicule qui émet moins de 130 g de CO₂ par km ou qui sont, pour les motorisations diesel, équipés d'un filtre à particules.



© DE-N.Bonnet



L'eau en Principauté, un approvisionnement diversifié

La Principauté de Monaco dispose de deux ressources pour son alimentation en eau potable : une eau importée à 70 %, provenant du canal de la Vésubie (France) et des forages dans le lit du fleuve de la Roya (Italie) et une ressource locale à hauteur de 30 %, provenant des sources situées sur le territoire monégasque (Ingram, Marie, Vaulabelle) et alimentées par le bassin versant en amont de la Principauté de Monaco.

La qualité de la ressource locale et de l'eau distribuée est assurée par une surveillance hebdomadaire des services sanitaires monégasques, doublée d'un auto-contrôle pris en charge par la Société Monégasque des Eaux qui assure la distribution de l'eau.

Une gestion durable de la ressource

Dans le cadre de la maîtrise de la consommation, les actions de fond menées par l'Etat, les industries et les acteurs privés ont globalement induit une diminution de la consommation en eau de 3 % en 2008 et de 10 % depuis 2000.

Les eaux de ruissellement du vallon de la Noix (seul vallon de la Principauté présentant un débit constant) sont, par exemple, utilisées par la SMA (Société Monégasque d'Assainissement) pour le lavage des voiries, ce qui contribue à une utilisation rationnelle de l'eau.



© DE-N.Bonnet

Une école écolo

Programme international d'éducation à l'environnement, Eco-école est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui se mobilisent pour l'environnement.

Dans les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie.

En Principauté, un établissement a obtenu ce label, l'Ecole des Révoires, et un deuxième, l'Ecole Saint Charles, le recevra très prochainement.

360 prises dans les parkings

360 prises électriques équipent les parkings publics de la Principauté pour la recharge gratuite des véhicules électriques. Une action incitative de l'Etat afin d'encourager l'utilisation de véhicules propres.

Pour les véhicules électriques à quatre roues :

Agaves, Annonciade, Bosio, Carmes, Casino, Hôpital, Condamine, Costa, Centre Administratif, Digue, Ecoles (Fontvieille), Gare, Gastaud, Grimaldi Forum, Héliport, Industries, Jardin Exotique, Larvotto, Oliviers, Lou Clapas, Louis II.

Pour les deux-roues :

Abbaye, Bosio, Carmes, Carrefour, Colle, Condamine, Costa, Centre Administratif, Digue, Ecoles (Fontvieille), Gare, Gastaud, Héliport, Jardin Exotique, Larvotto.



© DE-N.Bonnet



Bornes de Tri sélectif

La gestion des eaux usées urbaines

L'ensemble des eaux usées urbaines de la Principauté, ainsi qu'une partie de celles des communes limitrophes, sont collectées et subissent un traitement épuratoire avant leur rejet en mer.

Le traitement est réparti entre : l'Usine de Pré-traitement (UPTER), localisée sous le Rocher, assurant le traitement primaire des eaux usées : dégrillage, tamisage, dessablage et déshuilage et l'Usine de Traitement des Eaux Résiduaires (UTER), située dans le sous-sol d'un immeuble industriel. Conçue au début des années 1990, elle fut l'une des premières à utiliser la filtration biologique selon le procédé Bio-Carbone.

L'UTER se trouve à proximité immédiate de l'usine d'incinération des déchets urbains ce qui favorise une valorisation énergétique des boues d'épuration. En 2008, 6 millions d'Euros ont été consacrés à la mise à niveau de l'UTER concernant l'amélioration de la capacité de la filière d'extraction des boues ainsi que leur transfert vers l'usine d'incinération en passant de 4 000 à 8 000 T/an.

Tri sélectif

La gestion des déchets constitue également un axe majeur de la politique en faveur d'une ville. Depuis trois ans, la collecte sélective a été renforcée avec la mise en œuvre d'une cinquantaine de points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables. Aujourd'hui, une dizaine de ces sites sont enterrés.

En 2009, environ 88 tonnes de papier, journaux, magazines et 91 tonnes de verre ont été collectées chaque mois. En 2007, la moyenne mensuelle était de 16 tonnes pour le papier et les journaux et de

42 tonnes pour le verre. Concernant les emballages ménagers recyclables, beaucoup plus légers, 12 tonnes en moyenne étaient récupérées mensuellement. Cet effort de tri est également présent au sein des entreprises et de l'Administration monégasque, avec la mise en œuvre de collectes pour le papier, le verre, les piles usées et les cartouches d'imprimantes.

Valorisation énergétique de l'incinération

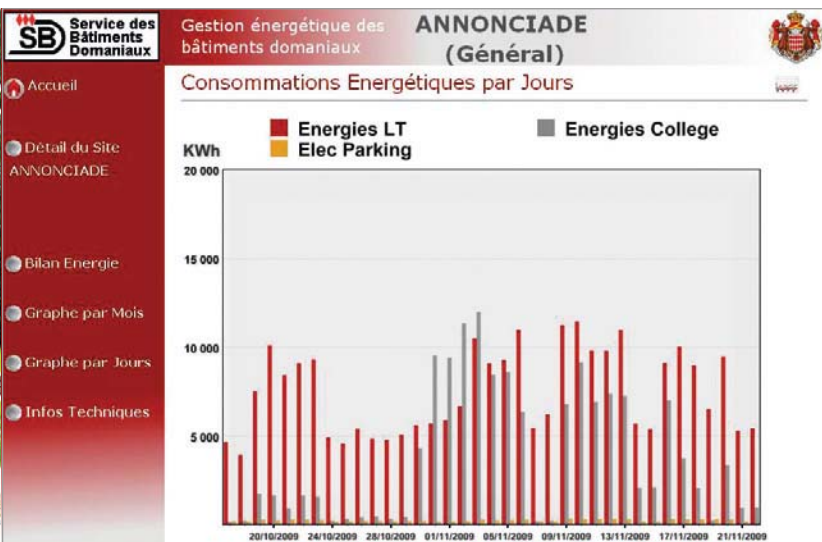
Dotée d'un dispositif d'épuration des fumées de dernière génération, l'usine d'incinération traite les déchets ménagers ainsi que les déchets industriels et commerciaux banals. Elle reçoit également, par injection dans ses fours, les boues produites par l'épuration des eaux usées traitées dans l'Usine de Traitement des Eaux Résiduaires voisine.

L'énergie de cette incinération est valorisée par la production d'électricité. Elle équivaut à la consommation de l'éclairage public de la Principauté. Une production de chaleur et de froid urbain dessert également l'un des principaux quartiers d'activité de la Principauté.

Monitoring des bâtiments publics

Dans le cadre du Plan Energie Climat, une politique de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) sur le patrimoine immobilier de l'Etat a été déployée depuis 2006.

Mise en œuvre par le Service des Bâtiments Domaniaux, cette gestion de la consommation énergétique consiste en l'installation de micro-serveurs informatiques au niveau des compteurs électriques des bâtiments. Ces micro-serveurs renvoient les informations liées





à la consommation électrique du bâtiment vers une base de données. Les postes de consommation les plus importants sont ainsi identifiés. De tels dispositifs équipent aujourd'hui 17 bâtiments de la Principauté, comme le complexe scolaire de l'Annonciade ou l'école Saint-Charles.

Ces systèmes gèrent un grand nombre de paramètres et de fonctions différentes à partir des données récoltées par les micro-serveurs. Ils permettent par exemple d'automatiser des fonctions d'éclairage, de réguler le chauffage en tenant compte des heures de présence, ou encore de couper l'alimentation de certaines prises non utilisées.

Le recueil de ces données permet, en collaboration avec les usagers, une gestion raisonnée de la consommation électrique. A partir de ces résultats tangibles, la réalisation d'investissements de faible importance a rendu possible des économies d'énergie substantielles. Un gain de l'ordre de 30% a ainsi été obtenu dans certains parkings publics par l'installation de luminaires plus performants et de radars de détection. Enfin, la performance de ce monitoring en temps réel a pu être optimisée dans deux bâtiments test, la villa Girasole et le Collège Charles III par l'installation d'une Gestion Technique Centralisée.

Depuis 2006, ce monitoring a permis de diminuer la consommation énergétique annuelle de ces bâtiments publics de plus de 2 giga watts.

Démarche HQE des opérations publiques

L'Etat montre l'exemple avec, depuis bientôt trois ans, la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) qui s'applique à toute opération publique, comme par



Un cabanon solaire

Construit par le Service de l'Aménagement Urbain, le cabanon du terrain de beach volley du Larvotto est alimenté à 100% par l'énergie solaire. La production de 400 watts par heure permet de couvrir les besoins de cet espace de 9 m².

exemple celle du futur Lycée Technique et Hôtelier de Monaco, destiné à remplacer celui de l'Annonciade, et qui sera localisé sur l'îlot Prince Pierre en lieu et place de l'ancienne gare ferroviaire de Monaco. Cet établissement aura une capacité de 600 élèves et regroupera les filières hôtelières, tertiaires, industrielles et pré-professionnelles.

Le bâtiment a été développé en suivant la démarche (HQE®), grâce au recours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée au groupement du Bureau d'Etudes Techniques CVS CONSULTANT / INGETEC. L'étude de la maîtrise d'œuvre a ainsi tenu compte, à chaque étape, des directives des assistants HQE®.

Dans le cadre de cette démarche, les quatre cibles environnementales prioritaires choisies sont les suivantes : la gestion de l'énergie, le confort acoustique, la qualité de l'air ambiant et une organisation « chantier vert ». Enfin, il est prévu de raccorder ce lycée au réseau de chaud-froid urbain et d'installer des panneaux solaires pour diminuer les besoins énergétiques du bâtiment.

La livraison du Lycée est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2011.



Énergie et changement climatique

Le Plan Energie-Climat

Consciente des menaces qui pèsent sur les générations futures suite aux effets des changements climatiques, et soucieuse de respecter ses engagements vis-à-vis du Protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco s'est engagée à conduire une politique énergétique intégrant des objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier met en œuvre un Plan Energie Climat répondant aux deux enjeux majeurs : la lutte contre le changement climatique et la sécurisation énergétique du pays.

En matière de lutte contre le changement climatique, Monaco s'est engagé d'ici 2020 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30%, par rapport à celles de 1990.

En matière de sécurisation énergétique, Monaco s'est fixé comme objectifs pour 2020, d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, et de consommer 20 % d'énergie finale provenant de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce but, le Plan Energie Climat est mis en œuvre par l'intermédiaire d'actions techniques, réglementaires, financières ou de sensibilisation. Ces actions touchent aux domaines tels que le bâtiment (patrimoine immobilier de l'Etat ou bâtiments privés), l'approvisionnement en énergie ou l'aménagement du territoire.

Dans le secteur du bâtiment, plusieurs actions ont été entreprises, notamment le diagnostic énergétique des bâtiments de l'Etat et l'application de la démarche Haute Qualité Environnementale

Bilan carbone

La Direction de l'Environnement a effectué le Bilan Carbone® de ses activités sur l'année 2008.

Celui-ci prend en compte l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) résultants de l'activité de la Direction en incluant l'énergie nécessaire à la fabrication des matières premières utilisées, les transports domicile-travail des fonctionnaires et agents, les émissions résultants des déchets des activités de bureau et de laboratoire.

Le but du Bilan Carbone est de cerner les postes émetteurs de GES et les actions envisageables pour suivre et réduire ces émissions.

Des actions sur ces postes sont proposées afin de réduire leur impact. Leur mise en œuvre devrait permettre un gain estimé entre 5 et 15% du Bilan Carbone global.



© Federal

pour toutes les nouvelles constructions publiques. Citons également l'interdiction du fuel domestique pour les constructions neuves mise en place dès 2003. Depuis 2008, une subvention de 30% est octroyée aux propriétaires souhaitant remplacer une installation thermique fossile par une installation thermique solaire.

Autour de la production énergétique, le développement des pompes à chaleur, depuis les années 60, représente aujourd'hui 17% de l'énergie annuelle consommée en Principauté. De plus, le système de co-génération installé au niveau de l'usine d'incinération des résidus urbains permet de produire de l'énergie électrique et d'alimenter un réseau de production de chaud et froid alimentant le quartier de Fontvieille. Enfin, en matière d'énergies solaire, thermique et photovoltaïque, quelques expérimentations existent en Principauté.

Sur le plan du trafic routier en Principauté, l'interface entre le Centre de Distribution Urbain et le Parc d'Activités Logistiques de Saint Isidore a permis de mieux gérer les flux de livraisons par camions en Principauté. Le développement des transports en commun pour desservir Monaco, et la mise en place d'une série d'actions afin de favoriser les modes de déplacements autres que ceux utilisant une énergie fossile, ont également été renforcés.



1 h pour la planète

S.A.S. le Prince Souverain a souhaité que la Principauté s'associe à l'initiative des Nations Unies, « 60 minutes pour la Planète », en invitant le samedi 28 mars 2009, à éteindre pendant une heure les lumières, de 20h30 à 21h30. Une soixantaine de pays et plus de soixante-dix métropoles ont également participé à cet événement. Cette manifestation, à l'initiative du World Wild Fund (WWF), a été soutenue par l'Organisation pour les Nations Unies qui a également éteint la lumière dans tous ses locaux à travers le monde.

Zoom sur la **Concession SMEG**

La Société Monégasque d'Electricité et de Gaz (SMEG) exploite depuis plus d'un siècle la distribution publique de l'énergie électrique et du gaz sur le territoire de la Principauté de Monaco. Arrivée à expiration, la concession de la SMEG a été renouvelée, le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 20 ans.

Avec cette nouvelle concession, plusieurs objectifs sont visés : la poursuite de l'amélioration de la qualité des services, la sécurisation d'approvisionnement en énergie et une contribution active de la SMEG à la politique environnementale de l'Etat.



Au travers du volet environnemental de cette convention, la SMEG s'engage aux côtés de la Principauté dans une politique énergétique durable avec, par exemple, la mise en place d'un suivi des modes de consommations, et de diagnostics sur la maîtrise des énergies. Parmi les outils qui seront mis en œuvre, citons le déploiement d'une infrastructure de compteurs intelligents (smart meters) pour l'ensemble des consommateurs de la Principauté.

La SMEG s'engage également au rachat d'électricité d'origine renouvelable produite à Monaco et au développement d'une communication portant sur les économies d'énergie et sur l'efficacité énergétique.

Enfin, la création d'un Fonds de développement durable, abondé par la vente d'énergie et contrôlé par l'Etat, permettra de contribuer au financement d'actions en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE), du développement des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'après-Kyoto, Copenhague : nouvelles orientations

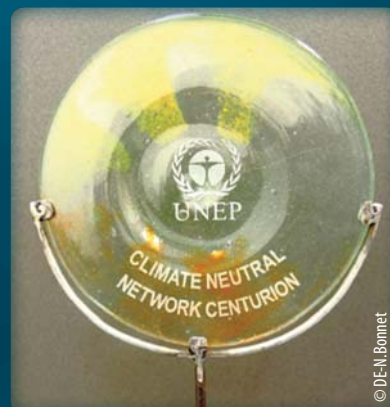
A l'occasion de sa participation à la 15^{ème} Conférence des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009, S.A.S. le Prince Souverain a dévoilé les nouvelles orientations de la Principauté dans ce domaine.

D'une part, en matière d'atténuation, et conformément aux recommandations des membres du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (G.I.E.C.), qui prônent une stabilisation de l'accroissement de la température globale à 2°C au-delà du niveau pré-industriel, Monaco y participera en

Réseau CN NET, le trophée

La Principauté de Monaco qui s'est engagée dans la voie de la neutralité carbone à l'horizon 2050, a été l'un des 100 premiers participants inscrits sur le réseau CN NET, créé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement afin d'aider les entités publiques et privées qui souhaitent atteindre l'objectif de la neutralité carbone.

A cette occasion, un trophée a été remis à la Direction de l'Environnement par le PNUE. Cette œuvre conçue à l'occasion du premier anniversaire de CN NET en février 2009 a été produite à partir de métal et de verre recyclés par les artistes d'un groupement kenyan, pays qui héberge le siège du PNUE.

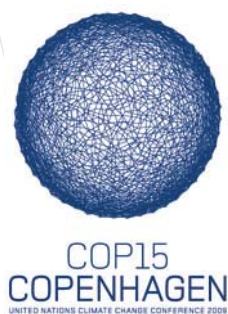




© Direction de l'Environnement

réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 30% en 2020 et de 80 % en 2050 par rapport aux niveaux de l'année 1990.

En outre, la Principauté atteindra la neutralité carbone d'ici à 2050.



D'autre part, en matière d'adaptation, Monaco finance la réalisation, dans des pays en développement, de projets s'inscrivant dans le cadre des mécanismes de flexibilité, et plus particulièrement du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Ainsi, la Principauté participe au renforcement des capacités d'adaptation de nombreux pays d'Afrique.

De plus, Monaco contribuera, dès 2010, au fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto, et a déjà intégré ce transfert de technologies dans sa politique de coopération.

IRENA

Le 4 juin 2009, la Principauté de Monaco a signé les statuts de l'IRENA (The International Renewable Energy Agency), Agence Internationale des Energies Renouvelables. Créée en janvier 2009 à Bonn à l'initiative de l'Allemagne, du Danemark et de l'Espagne, cette agence a pour objectif de promouvoir l'utilisation de toutes les formes d'énergies renouvelables, le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie ou encore les biocarburants.

Avec un budget annuel de 25 millions de dollars, l'IRENA fournit des conseils pratiques et apporte son soutien aux pays développés tout comme aux pays en voie de développement, afin de les aider

Ça chauffe

Fin 2009, début 2010, un avion bimoteur équipé d'un scanner infrarouge a survolé Monaco afin de mesurer les déperditions de chaleur depuis les toitures de l'ensemble des bâtiments de la Principauté.

Le diagnostic qui en résultera permettra d'agir en conséquence pour réduire, voire éliminer, ces pertes calorifiques qui impactent la facture énergétique de la Principauté.

à améliorer leur cadre réglementaire et à renforcer leurs capacités d'utilisation de ces énergies. L'agence facilite l'accès à toutes les informations pertinentes telles que des données fiables sur le potentiel des énergies renouvelables, des exemples de bonnes pratiques, des mécanismes de financements efficaces et une expertise technologique de pointe. Près d'une centaine de pays ont signé les statuts de cette agence.

Etude Thermographie

Dans le cadre du Plan Énergie Climat mis en œuvre par le Gouvernement Princier, la Direction de l'Environnement a confié au Laboratoire National de métrologie et d'Essai (LNE) l'élaboration du premier diagnostic thermique de la Principauté.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 2009, un avion bimoteur équipé d'un scanner infrarouge a survolé Monaco afin de mesurer les déperditions de chaleur depuis les toitures de l'ensemble des bâtiments de la Principauté. Un deuxième vol nocturne d'une durée de 2 heures dans la nuit du 6 au 7 janvier a permis de compléter et d'affiner les premières données recueillies.

La restitution des observations permet aux habitants de la Principauté d'apprécier au plus près les éventuelles déperditions de chaleur de leur résidence. Une fois le diagnostic établi, l'objectif est d'agir en conséquence afin de réduire, voire éliminer, ces pertes calorifiques qui impactent la facture énergétique.



Coopération régionale, internationale, et **développement durable**

En 2009, sur une Aide Publique au Développement de 8 M€, plus de 1,5 M€ ont été alloués à des actions dans le domaine de la préservation et de la valorisation des ressources naturelles.

Dans le cadre de ses actions, la Coopération monégasque s'attache à placer l'homme au centre de ses préoccupations, et plusieurs domaines d'intervention sont ainsi développés.

L'irrigation des cultures et la préservation des espaces naturels

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, plus de 600 hectares de terres dégradées ont été aménagés pour protéger le fleuve Niger de l'ensablement et 20 hectares de jardins maraîchers ont été réalisés

pour permettre aux nomades, à présent sédentarisés, de pouvoir cultiver leurs terres.

Grâce à la réhabilitation de 450 hectares de palmeraies au Maroc, 300 familles cultivent à nouveau leurs terres après 30 ans de sécheresse et, en Tunisie, la palmeraie de Nefta, à l'abandon depuis 3 décennies, est redevenue un lieu de vie et de passage pour les populations locales. La réhabilitation de 3 autres oasis situées dans le sud-est de la Tunisie permet à des agriculteurs de disposer de revenus complémentaires.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Les projets mis en œuvre en Afrique permettent aujourd'hui à 170 000 personnes d'avoir un accès à

Expédition Tara Océan

La goélette Tara est partie le 5 septembre 2009 de Lorient pour une expédition de 3 ans sur tous les océans du monde à laquelle sont associés le Yacht Club et le Centre Scientifique de Monaco. Cette expédition a pour principal but d'étudier, tout au long de son parcours, deux des plus importantes formes de vie constituant la biodiversité des océans, les récifs coralliens et le plancton. Le Centre Scientifique de Monaco, ainsi qu'une dizaine d'autres laboratoires à travers le globe, sont associés à cette opération avec pour objectif d'avoir une meilleure compréhension de la biologie récifale et d'établir une évaluation des impacts du changement climatique sur ces récifs.



l'eau potable. En plus des programmes de réhabilitation et de création de puits initiés au Burkina Faso, en Ethiopie et au Mali, un point d'eau est réalisé pour chaque construction d'école ou de centre de santé en milieu rural.

Ainsi, dans des régions particulièrement isolées du Maroc, du Burkina Faso, de Madagascar et de Mauritanie, les populations, en plus d'un accès à l'éducation et à la santé, ont de l'eau potable grâce à la réalisation de forages équipés de pompes manuelles ou de mini stations d'adduction d'eau alimentées par l'énergie photovoltaïque.



Au Mozambique, dans un des quartiers les plus précaires de la capitale, 21 000 personnes bénéficient d'un programme d'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène à travers un service de collecte des ordures à domicile, une amélioration du système de drainage des eaux de pluie et une sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et de santé.

La biodiversité, l'éco-tourisme et l'aménagement du paysage

A Madagascar, en partenariat avec l'ONG monégasque Act for Nature, la Coopération monégasque soutient la mise en place d'une aire protégée dans la région d'Andrafiama, au nord de l'île, conciliant la protection de la diversité biologique et le développement local par l'éco-tourisme. Au Mozambique, en partenariat avec la Banque Mondiale et la Peace Parks Foundation, elle soutient le renforcement des capacités pour la gestion de la nouvelle zone côtière protégée de Ponta Do Ouro – Kosy Bay, et la mise en œuvre de mesures d'étude et de suivi de la faune marine.

Le programme d'étude et de protection de la biodiversité, dans la zone côtière méditerranéenne et la région alpine, continue de donner de très bons résultats en Slovénie, tout comme la création et la gestion d'aires marines protégées à Tabarka, en Tunisie.

Parallèlement, en 2009, la Coopération monégasque a engagé l'aménagement paysager de 500 mètres supplémentaires sur l'esplanade côtière de la ville



Esplanade côtière de la ville touristique tunisienne d'Hammamet

touristique tunisienne d'Hammamet. Cette esplanade s'étend actuellement sur 450 mètres, réalisés également grâce aux financements monégasques pour la période 2005-2006.

Outre un engagement financier, l'aide apportée par la Principauté comprend une assistance technique à la conception du projet, à travers la mobilisation des compétences du Service de l'Aménagement Urbain (SDAU). Ce type de partenariat constitue une reconnaissance du savoir-faire monégasque dans ce domaine.

Le développement des énergies renouvelables

Il s'agit d'un axe transversal : l'électrification d'infrastructures telles que les dispensaires ou les écoles en sites isolés est assurée par l'utilisation de l'énergie solaire (le photovoltaïque).

La lutte contre les changements climatiques

La Coopération monégasque est chargée par le Gouvernement Princier d'entreprendre des opérations de compensation carbone à l'international à travers le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto.

L'objectif est l'acquisition de 25 000 Unités de Réductions d'Emissions Certifiées (UREC) d'ici 2012. L'UREC correspond à une tonne d'émissions en équivalent CO₂ réduite ou piégée grâce à un projet de réduction d'émissions dans un pays en développement.

L'achat d'unités de réductions d'émissions réalisées par des projets alliant objectifs climatiques,



Planète Mer

Pendant l'été 2009, dans le cadre du Pass'Sport Culture, l'Education Nationale et l'association « Destination planète mer » ont proposé à des adolescents de participer à une croisière de 12 jours à bord du voilier Le Garlaban.

Ainsi, 6 jeunes de Monaco ont pu embarquer, du 10 au 23 août 2009, sur le navire de la Fondation Paul Ricard, pour une croisière écologique et pédagogique, rythmée par des activités comme la navigation, la plongée sous-marine, la visite de sites dédiés à la mer.

Cette croisière éducative a également été ponctuée de rencontres avec des scientifiques, de l'IFREMER ou du CNRS, spécialistes de la faune et de la flore marine, mais aussi des sauveteurs en mer et leur maître-chien.



économiques et sociaux au profit des populations les plus vulnérables aux changements climatiques sera privilégié par la Principauté. Cette quantité d'UREC sera portée au bilan de la Principauté au titre de son engagement de réduction d'émissions pris dans le cadre du Protocole de Kyoto et viendra compléter les mesures prises sur le plan national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cet effort sera amplifié à partir de 2012 pour compenser la totalité des rejets de gaz à effet de serre sur le territoire national et atteindre l'objectif de neutralité carbone.

A ce jour, un partenariat a vu le jour avec la République tunisienne qui devrait permettre de remplir l'objectif d'achat de 25 000 UREC d'ici 2012.

Compensation des déplacements

En 2008, les agents de la Direction de la Coopération Internationale ont comptabilisé 65 missions de terrain et participations à des réunions. Les 387 000 km parcourus en avion ont généré 181 tonnes équivalent CO₂ qui ont été compensées par l'achat d'une quantité équivalente de crédits carbone auprès de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Les crédits carbone utilisés pour la compensation correspondent à des réductions d'émissions permises par un projet de captation et de combustion du méthane dans une décharge au Brésil.

L'Union Pour la Méditerranée

M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, a pris part, jeudi 25 juin 2009 à Paris, à la 1^{ère} réunion ministérielle sur les projets de développement durable dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, UpM. Réunion co-présidée par M. Jean-Louis Borloo, Ministre français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, et M. Rachid Mohamed Rachid, Ministre égyptien de l'Industrie et du Commerce Extérieur et coordinateur interministériel de la dimension projet au sein de l'Union pour la Méditerranée.

La réunion de Paris a permis de faire un point sur l'avancement des projets dans quatre domaines majeurs : l'eau et l'environnement, les transports, l'énergie et le développement urbain.

Lors de son intervention, M. Gilles Tonelli a renouvelé le ferme engagement de la Principauté de Monaco, et en particulier de S.A.S. le Prince Souverain, en faveur de l'Union pour la Méditerranée. Il a également présenté le partenariat entre la Principauté de Monaco et la République de Tunisie, dans le cadre du Plan solaire méditerranéen qui constitue l'une des priorités de l'UpM. « Ce projet vise l'approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque au bénéfice d'agriculteurs n'ayant pas accès à l'électricité. L'objectif



Anguilla anguilla

Menacée de disparition, l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) a été placée en 2009 sur la liste des espèces protégées par la Convention de Washington dans son Annexe II. Cette mesure implique pour les commerçants de la Principauté concernés, comme les restaurateurs, les traiteurs, les sociétés d'import/export dans le domaine alimentaire, de se rapprocher de la Direction de l'Environnement pour obtenir les permis d'importation et d'exportation.



1^{ère} réunion ministérielle sur les projets de développement durable dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée

consistera lors d'une phase pilote de 3 ans à équiper 200 premiers puits sur un potentiel de 9 000 puits qui pourraient être équipés à l'horizon 2020, soit une puissance installée totale de 25 MW ».

Rappelons que l'UpM rassemble les 27 Etats membres de l'Union européenne et 16 pays du pourtour méditerranéen.

Conférences des parties Pelagos

Le Sanctuaire PELAGOS, compris dans une zone de 87 500 km² dans le bassin Nord de la Méditerranée occidentale, a été créé par l'accord international pour les mammifères marins en Méditerranée, signé le 25 novembre 1999 à Rome par la France, l'Italie et Monaco.

Ce Sanctuaire a pour objectif de mettre en place des actions conjointes entre les pays membres pour la protection des cétacés et leur habitat contre toutes formes de menaces et de perturbations, qu'elles soient d'origine naturelle (changements climatiques, épidémies, ...) ou d'origine humaine (pêche, perturbations sonores, urbanisation, pollutions, trafic maritime, collisions, captures accidentelles, ...). Les trois Etats membres

de l'accord se sont réunis à Monaco du 19 au 21 octobre 2009 à l'occasion de la 4^{ème} réunion des Parties.

Lors de cette réunion, les trois Etats ont décidé de créer un label de qualité relatif à la pratique de l'observation touristique des cétacés. Ce label, dont la base est le volontariat, vise à promouvoir cette activité économique sans qu'elle ne nuise aux populations de cétacés.

Sur la base des résultats de sa mise en œuvre prochaine dans la zone pilote Pélagos, ce label sera proposé à l'ensemble des pays de la Méditerranée et de la Mer Noire, lors de la Réunion des Parties Contractantes à ACCOBAMS, qui se tiendra à Monaco en novembre 2010.

Dans le cadre de leurs objectifs de sensibilisation du public, les trois Etats ont institué une Charte de partenariat entre les autorités locales et Pélagos. Cette Charte engagera non seulement les communes à intensifier leurs bonnes pratiques relatives à la conservation des cétacés mais leur permettra de bénéficier de cette image de marque dans leurs activités avec le soutien technique des structures de l'accord.



Recensement cétacés

En début d'année 2009, le premier recensement hivernal des cétacés du Sanctuaire PELAGOS a été initié. Effectué d'un avion spécialement équipé pour ce projet, il a collecté des données sur la présence, la distribution et l'abondance des cétacés courant janvier, période pour laquelle les informations sont insuffisantes.

Cette étude doit fournir une estimation de la densité et de l'abondance des deux espèces les plus fréquentes dans les eaux du Sanctuaire en hiver : le dauphin bleu et blanc et le rorqual commun, le plus grand cétacé en Méditerranée.

Le projet est conduit par l'Institut Tethys et se déroule dans les eaux du Sanctuaire, au sein d'un programme de recherche financé par le Ministère de l'Environnement italien.

Le bilan de cette étude est positif, 117 observations de dauphin bleu et blanc, quatre tursiops, une baleine à bec de cuvier et un rorqual commun (source www.tethys.org).



Salon Ever, 2009

La sensibilisation des acteurs monégasques

Eco-responsabilité de l'Administration

L'Administration monégasque a lancé en 2009 sa démarche éco-responsable.

L'éco-responsabilité consiste pour l'Etat, à intégrer les préoccupations environnementales à ses activités. Elle se décline en un certain nombre de pratiques telles que la mise en place d'une politique d'achats favorisant les éco-produits, la réduction des consommations d'eau, d'énergie et de papier, l'amélioration du patrimoine bâti et non bâti, l'organisation de plans de déplacements pour les personnes.

Un guide de l'agent éco-responsable a été réalisé et diffusé auprès des agents et fonctionnaires en juillet 2009.



Le Grand Départ du Tri

A l'occasion du départ du Tour de France 2009, une grande opération de tri sélectif a été organisée afin de traiter les déchets générés lors de cette manifestation.

- 227 agents de la Société Monégasque d'Assainissement,
- 21 véhicules utilisés jour et nuit,
- 226 doubles conteneurs disséminés sur l'ensemble des sites du tour de France,
- 150 binômes de poubelles accompagnés de totems répartis sur la Principauté,
- 47 600 sacs accrochés aux barrières délimitant le parcours,
- 5 caissons et compacteurs installés sur les sites privatifs (restauration...) du Tour de France,
- 33 agents composant la Brigade du tri chargée de réparer les erreurs de tri et d'indiquer où jeter ses déchets.



Ce guide a également été mis en ligne sur le site intranet du Gouvernement Princier. Il reprend les éco-gestes à adopter au quotidien et concerne la maîtrise de la consommation d'eau, des fournitures et des ressources énergétiques.

Tour de France, Action environnementale

Depuis 2007, l'organisateur du Tour de France demande à chaque ville-étape de mettre en place un dispositif de collecte sélective des déchets. A cette fin, chaque ville étape nomme un coordinateur pour identifier les secteurs susceptibles d'attirer un public nombreux et y prévoir la collecte des déchets.

En Principauté, cette opération a été baptisée « Le GRAND DEPART DU TRI » : une opération qui a nécessité 8 mois de préparation avec la mise en place du tri sélectif sur le territoire monégasque pendant la manifestation.

Pour optimiser cette opération, il a été choisi de trier les emballages plastiques, cartons et les cannettes sur l'ensemble de la manifestation, puis le verre dans les points de restauration et le papier dans les zones administratives.





La mobilisation de tous les partenaires tels que ComPlus, MS2, Marco Vivan, Promexpo et, plus particulièrement, de la Société Monégasque d'Assainissement, Société concessionnaire de l'Etat en charge de la collecte et du traitement des déchets, a permis de collecter 8 840 tonnes de déchets orientées ensuite vers les filières de valorisation matière.

Journée des métiers

La Journée des Métiers est organisée chaque année par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Elle a pour ambition de permettre aux élèves de recueillir de manière directe et conviviale le plus grand nombre d'informations sur les professions et les fonctions exercées dans les entreprises et l'Administration. Cette journée avec les professionnels les aide à élaborer leur projet personnel d'orientation essentiel dans un cursus scolaire.

La Direction de l'Environnement a ainsi participé à la 15^{ème} Journée des Métiers, qui s'est tenue au Collège Charles III, le 5 février 2009, pour expliquer ses missions aux élèves, notamment en ce qui concerne la surveillance de la biodiversité, la surveillance de la qualité des milieux ou encore le Plan Energie Climat et l'éco-responsabilité.

Prix Alain Vatrican, Ramoge

Le 8 juin 2009, Journée Mondiale des Océans, l'Accord RAMOGE, qui a pour objectif de coordonner les actions de la France, de l'Italie et de Monaco pour la préservation de l'environnement marin et littoral, a organisé à Monaco la cérémonie de remise du Prix Alain Vatrican.

Ce concours récompense une initiative, un projet ou une étude en lien avec la protection de l'environnement marin ou la sensibilisation du grand public à ces questions. Pour la catégorie « 11-15 ans » dont le sujet était : « Identifie un des principaux types de « producteurs » de macrodéchets (entreprises, décharges, ménages ...) et propose une action de sensibilisation qui lui est destinée afin de l'inciter à réduire cette pollution », une centaine d'élèves a participé.

Le premier prix d'une valeur de 3 000 euros a récompensé la classe de 5^{ème} D du Collège François d'Assise Nicolas Barré, pour la création d'une chaîne de télévision interne à l'établissement et pour la conception, la réalisation et le montage d'émissions sur le thème des déchets ménagers.

Le second prix d'une valeur de 1 500 euros a été attribué à la classe de 6^{ème} du Collège Marie MAURON,



Jeunesse et Développement Durable

Pour la cinquième année consécutive, l'association MC2D (Monaco Développement Durable) en étroite collaboration avec la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a organisé les « Rencontres Jeunesse et Développement Durable ».

Lors de ces rencontres, deux équipes de 8 candidats ont défendu leurs idées sur les thèmes « L'eau, source de conflit ou de rapprochement ? » et « La Mobilité Durable est-elle un phénomène de mode ou une réelle mesure environnementale ? »

pour leur étude sur la qualité de l'eau du robinet et leur conférence ainsi que leur charte visant à sensibiliser les citoyens à ne plus acheter de bouteilles d'eau pour réduire la quantité de déchets.

Le troisième prix d'une valeur de 750 euros a été remis à la classe II de la Scuola Media Statale « Alfieri – Mazzini » pour leur étude sur les déchets ménagers, leur questionnaire destiné à comprendre les habitudes des habitants de leur commune et la réalisation d'une campagne de sensibilisation.

Concernant la catégorie « 21-26 ans », le Secrétariat de l'Accord a primé des étudiants qui ont proposé un nouvel éclairage sur des études en cours dans la zone RAMOGE :

Premier prix d'une valeur de 3 500 € :

Monsieur Arthur ANTONIOLI du Centre d'Océanologie de Marseille pour son étude macrophysiologique de *Parazoanthus axinellae* dans le contexte du réchauffement climatique.

Deuxième prix d'une valeur de 2 500 € :

Mademoiselle Stéphanie COHU de l'Université de Nice – Sophia-Antipolis, Observatoire de Villefranche, pour son étude de l'écologie et de la dispersion d'un

dinoflagellé benthique toxique, *Ostreopsis cf. ovata*, en Méditerranée nord occidentale.

Troisième prix d'une valeur de 1 500 € :

Mademoiselle Manuella BAUDANA de l'Université de Gênes pour son étude sur la houle : réservoir d'énergie renouvelable - Scénarios de durabilité de la municipalité de Vintimille grâce à l'approche énergétique.

Salon Ever

La quatrième édition du salon EVER, qui s'est déroulée du 26 au 29 mars 2009, a remporté un vif succès avec près de 10 000 visiteurs et 90 exposants. Si pendant les deux premières journées, le salon était majoritairement fréquenté par des acteurs professionnels et institutionnels, le samedi, le salon accueillait le grand public.

Dans Son discours prononcé lors de la session plénière, S.A.S. Le Prince Albert II a réaffirmé Son soutien aux actions en faveur du développement durable, avant de procéder à l'inauguration de l'exposition et de la Maison du Développement Durable en présence de M. Christian Estrosi, Député-Maire de Nice et de M. Louis Nègre, 1^{er} Vice-président de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et Sénateur des Alpes-Maritimes.

Ce salon comportait de nombreux volets :

- le Ride & Drive où 50 véhicules étaient disponibles pour essai ;
- le Challenge Performance dédié aux deux-roues électriques qui est une compétition réservée aux exposants du salon et qui permet d'évaluer l'autonomie et l'accélération des véhicules ;
- les conférences et tables rondes au cours desquelles ont été abordés des thèmes comme la voiture du futur, l'éco-conception, les systèmes de génération, l'éco-conduite avec Jean-Pierre Beltoise, pilote de Formule 1 et vainqueur du Grand Prix de Monaco, ou encore l'énergie solaire, et la Politique Européenne en matière de transport durable ;
- le congrès médical Ever Ahead : Le 27 mars, se sont réunis 100 professionnels du secteur médical qui ont pu établir un bilan des connaissances scientifiques et médicales dont ils disposaient concernant l'impact de la qualité de l'air sur la santé (pollution intérieure et extérieure, allergies, cancers) ;
- Fashion Planet : Espace du salon consacré à la mode et à la décoration comportant des sacs à main en plastique recyclé ou encore confectionnés avec des chutes de tissus et en forme de chien, des

meubles en carton, des couettes en 100% soie, des revêtements écologiques et 100% naturels à base de noix de coco...

L'Automobile Club de Monaco avec le Rallye Monte-Carlo des Véhicules à Energie Alternative

Initié à l'occasion du Salon EVER, le Rallye Monte-Carlo des Véhicules à Energie Alternative est devenu, en trois ans, une épreuve mondiale majeure dans cette catégorie.

En trois éditions, le nombre d'engagés a augmenté de près de 65 % avec 96 participants en 2009, année où des constructeurs tels que Ford, Daihatsu, Mitsubishi, Fiat et Tesla ont répondu présent. En effet, la marque américaine «Tesla» a engagé 3 véhicules dont un était piloté par Mathieu Kassowitz, le célèbre réalisateur, acteur, metteur en scène.

C'est d'ailleurs au cours de cette épreuve que Tesla a battu le record du monde de distance sans recharge avec 390 km parcourus en condition normale de route, mais surtout en empruntant en grande partie des routes de montagne.

On a pu noter que les équipages inscrits y ont confirmé l'énorme potentiel de ces véhicules tant en terme de



Jeun'élec et l'AMAVE

L'AMAVE organise tout au long de l'année de multiples actions de sensibilisation dont son événement phare le concours Jeun'élec.

Ce concours annuel de dessins et de slogans, destinés aux collégiens, sensibilise les plus jeunes à l'environnement et à l'usage du véhicule électrique.

Il ne peut être évoqué les actions de l'AMAVE sans rendre hommage à son fondateur et Président M. Georges Dick qui nous a quitté en juillet 2009.

Fervent défenseur du véhicule électrique, il souhaitait que son message passe auprès des jeunes et avait lancé le concours Jeun'élec. Sa présence, sa bonhomie et ses compétences manqueront au monde du véhicule électrique.



© E. Mathon / Centre de Presse

consommation que de respect de l'environnement. Au final, 11 catégories figuraient au palmarès édité par l'ACM, la victoire revenant à l'équipage Raymond Durand / Jean-Jacques Marcelin qui remporte la catégorie F.I.A. sur une Toyota Prius.

Enfin, c'est dans la Salle Empire de l'Hôtel de Paris que les concurrents étaient réunis pour la cérémonie de remise des prix présidée par Maître Michel Boeri, Président de l'ACM et par M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

CleanEquity

CleanEquity Monaco, conférence des technologies propres pour les leaders de l'industrie, organisée pour Innovator Capital a accueilli 40 entreprises de la nouvelle génération dans le secteur des technologies propres.

Venues du monde entier, elles ont présenté leurs projets à un public de plus de 300 représentants du monde de l'investissement, de la politique, de la construction et des médias. Le programme comportait des débats sur les politiques environnementales internationales, les principales sources d'énergie renouvelable, l'évolution de l'espace des technologies propres, ainsi que de nombreuses présentations s'adressant aux

investisseurs réalisées par des entreprises innovantes.

Cette conférence annuelle s'est achevée vendredi 20 mars par la cérémonie de remise des prix CleanEquity.

Les trophées, décernés par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et conçus par Damien Hirst, se répartissent en trois grandes catégories.

Le prix de l'Excellence dans le domaine de la recherche des technologies de l'environnement a été décerné à General Fusion (Canada), société à responsabilité limitée qui commercialise des solutions MTF (Magnetised Target Fusion ou Fusion d'une Cible Magnétisée) pour la production d'énergie.

Le prix de l'Excellence dans le domaine du développement des technologies de l'environnement a été décerné à Solar ETC (Etats-Unis), entreprise en phase de démarrage qui travaille dans une centrale thermodynamique solaire ayant des capacités de stockage à long terme.

Le prix de l'Excellence dans le domaine de la commercialisation des technologies de l'environnement a été remporté par Biograde (Australie), développeur de premier ordre, fabricant et négociant de résines biodégradables pour emballages dérivées de ressources renouvelables pour le secteur mondial des emballages plastiques.





S.A.S. le prince Albert II et les lauréats du Prix de Sa Fondation

Prix Fondation Prince Albert II de Monaco

Le samedi 10 octobre 2009, au Grimaldi Forum, S.A.S. le Prince Albert II remettait les Prix 2009 de Sa Fondation.

S.A.S. le Prince Souverain a récompensé trois nouvelles personnalités pour leurs actions exemplaires en faveur de l'environnement et du développement durable, dans chacun des trois domaines d'action prioritaires de la Fondation : la préservation de la biodiversité, le changement climatique, l'accès à l'eau et la lutte contre la désertification.

Les trois lauréats se sont vus remettre un trophée spécialement créé pour l'occasion, assorti d'un prix de 40 000 euros.

Le prix Biodiversité a été remis au Pr Edward Osborne Wilson. Professeur à Harvard, double prix Pulitzer, biologiste reconnu comme sommité mondiale sur les fourmis, il a eu droit, selon le magazine Time, au titre de « un des 25 Américains les plus influents du XX^{ème} siècle ». Il a introduit le terme de biodiversité dans la littérature scientifique. Il est un fervent défenseur de la génétique évolutionniste.

Le prix Changement climatique et énergie a été remis à Marina Silva, ancienne Ministre brésilienne de l'Environnement, pour son implication dans la protection de la forêt tropicale amazonienne. Elle a reçu en 2007 le prix Champion de la Terre du PNUE.

Le prix Eau et désertification a été remis à M. Pan Yue, Vice-Ministre de l'Environnement, sous-directeur de la SEPA (Administration Nationale pour la Protection de l'Environnement) qui joue, en Chine, un rôle essentiel pour la prise de conscience des questions environnementales et agit en particulier pour modifier les comportements des industriels chinois.

Lors de cette cérémonie, la Fondation Prince Albert II de Monaco a remis deux prix spéciaux à M. Jacques Perrin, réalisateur du film Océans et à Lord Nicholas Stern, économiste britannique, ancien vice-président senior de la Banque mondiale de 2000 à 2003. Lord Nicholas Stern est surtout connu pour son rapport sur l'économie du changement climatique publié le 30 octobre 2006.

Autre point fort de cette cérémonie, la projection, en avant première mondiale, du film de Jacques PERRIN, Océan, qui a bénéficié du soutien du Gouvernement Princier, de la Fondation Prince Albert II et de l'Institut océanographique – Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco.



L'eau : une ressource précieuse

Dans le cadre d'un projet environnemental sur le thème de l'eau, la Direction de l'Environnement a participé, en juin 2009, à l'animation d'un atelier pédagogique sur la « filtration de l'eau » destiné à des classes primaires de l'école des Révoires (label ECO ECOLE). Son objectif était d'expliquer aux enfants toutes les étapes de la filtration de l'eau sur trois matériaux différents afin de comprendre les procédés employés en usine de production d'eau potable.

Enfin, lors du dîner de gala, S.A.S. le Prince Souverain a décerné trois prix récompensant de jeunes chercheurs pour la qualité de leurs travaux : Kelly HOGAN, prix Jeune Chercheur : Changement Climatique ; Arnaud CATHERINE, prix Jeune Chercheur : Eau ; Pablo CERMENO, prix Jeune Chercheur : Biodiversité.

La Fondation souhaite ainsi les accompagner dans leur démarche et les aider à mener à bien leurs recherches, part indispensable du défi que représente la protection de la planète.

Jeune Chambre Économique de Monaco :

Remise des Prix Développement Durable de la Charte Sociétale

En concertation avec les entreprises, les associations et les administrations présentes en Principauté, l'objectif de la Commission Environnementale de la Jeune

Chambre Economique de Monaco (JCEM) est de promouvoir un code de conduite formel et volontaire relatif aux comportements des entreprises et institutions publiques, en matière de développement durable.

La Charte sur la Responsabilité Sociétale Monégasque (RSM) porte sur trois sous-ensembles indissociables : le progrès et le bien-être social, le développement économique et, bien sûr, la préservation de l'environnement.

Pour la seconde année consécutive, les prix de la Charte sur la Responsabilité Sociétale Monégasque ont été décernés le 14 décembre 2009 à l'Hôtel Fairmont. Les lauréats pour cette année sont : pour les grandes entreprises, Monsieur Robert Tordo - Société ETS (Groupe GSF) ; pour les moyennes entreprises, Monsieur Christian Grimaldi - Société Limousine Tours ; et pour les associations, Monsieur Pollano - Moto Club Monaco.



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3, avenue de Fontvieille - MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 80 00 -Fax : + 377 92 05 28 91
environnement@gouv.mc